



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan d'action concerté

Question écrite n° 27019

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur le « plan d'action concerté » avec les régions et la SNCF. Si le projet vise à préserver le maximum de petites lignes de dessertes fines du territoire et à redonner aux TER la place qu'ils méritent, il pourrait alors répondre au manque de liaisons ferroviaires pouvant assurer le transport des citoyens au quotidien. La commune de Berre-l'Étang (13130) souffre d'une véritable carence en termes de desserte de transports en commun. L'installation d'une halte ferroviaire dans la commune permettrait de lutter contre le désenclavement des territoires. Elle faciliterait aussi le déplacement des citoyens des communes voisines dans la région et notamment l'accès au pôle d'activité que représente la ville de Marseille. Aussi, il aimerait savoir comment le « plan d'action concerté » pour les petites lignes de train permettra de faciliter le déplacement des citoyens dans sa circonscription.

Texte de la réponse

La gare de Berre-l'Étang se situe sur la ligne Paris-Lyon-Marseille (PLM), ligne du réseau structurant. Du fait d'une fréquentation relativement faible, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en qualité d'autorité organisatrice des transports, a décidé l'arrêt de la desserte par les TER de cette gare. Vers Marseille, l'accès au réseau ferré est possible à Rognac après un trajet en car d'environ 10 minutes depuis Berre-l'Étang. Dans le cadre du projet de plan de déplacement urbain (PDU) arrêté par la métropole Aix-Marseille-Provence le 19 décembre 2019 et soumis à enquête publique, il est prévu qu'une seconde ligne de bus à haut niveau de service complètera la desserte de ce bassin de mobilité. Elle reliera la gare de Vitrolles-Aéroport-Marseille-Provence à Berre-l'Étang en passant par la gare de Rognac via la RD113. La question de la réouverture de la gare de Berre-l'Étang doit être examinée au regard du potentiel de fréquentation de la gare, des évolutions de trafic sur le secteur et des solutions alternatives de desserte prévues pour votre circonscription, et ce selon le positionnement de la Région PACA, autorité organisatrice des transports. S'agissant des lignes de desserte fine du territoire, le Gouvernement a lancé le 20 février 2020 un plan de sauvegarde de ces lignes en signant deux protocoles d'accord, respectivement avec les régions Grand Est et Centre-Val de Loire. Ce plan vise à pérenniser leurs infrastructures dans la durée et a vocation à être décliné dans toutes les régions. C'est ainsi le cadre privilégié pour définir les solutions les plus pertinentes pour l'avenir des petites lignes qui irriguent votre circonscription et toute la Région PACA, à la suite de l'état des lieux réalisé par le Préfet François Philizot et de la concertation qu'il a menée avec les exécutifs régionaux. Les négociations autour de ce plan d'actions sont désormais achevées avec l'exécutif régional. Ce plan d'actions se traduira ensuite en engagements financiers dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et pourra notamment bénéficier des crédits supplémentaires accordés dans le cadre du plan de relance économique pour soutenir le secteur ferroviaire, et en particulier les investissements de régénération des petites lignes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27019

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1417

Réponse publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2392